



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**COMITÉ EXÉCUTIF**

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE JEUDI 11 MAI 2022 À 9 H  
AU 300, RUE PARENT**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Martin Pigeon, président  
Michel Gagnon, conseiller  
Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Fernand Boudreault, directeur général  
Michel Therrien, directeur général adjoint – Service du développement économique, relation avec le milieu et vie communautaire  
Danny W. Paterson, directeur général adjoint – Sécurité publique et services institutionnels

---

ITEM 1.1  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le président, Monsieur Martin Pigeon, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE-13348/22-05-11**  
ITEM 1.2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE-13349/22-05-11**  
ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU 5 MAI 2022**

---

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 5 mai 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 5 mai 2022;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 5 mai 2022 soit approuvé.**

### **CE-13350/22-05-11** POINT 2.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR 0947-000 DU COMITÉ EXÉCUTIF CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À DES FONCTIONNAIRES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

---

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-13343/22-05-05 donné par Michel Gagnon lors de la séance du comité exécutif tenue le 5 mai 2022;

ATTENDU QUE le greffier adjoint en remplacement a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**Le règlement intérieur portant le numéro 0947-000 du comité exécutif concernant la délégation de pouvoirs à des fonctionnaires en matière de ressources humaines soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

### **CE-13351/22-05-11** ITEM 5.0.1

DEMANDE DE REPORT DU POINT 5.1 - CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – CRÉATION DES LOTS 6 488 397 À 6 488 399 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PERMIS DE LOTISSEMENT N°2022-50002

---

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**Le point 5.1 soit reporté à la séance du 19 mai 2022.**

### **REPORTÉ** ITEM 5.1

CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – CRÉATION DES LOTS 6 488 397 À 6 488 399 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PERMIS DE LOTISSEMENT N°2022-50002

---

**Ce point soit reporté à la séance du 19 mai 2022.**

**CE-13352/22-05-11**

ITEM 5.2

**MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE SERVICE DE LA GESTION DU CAPITAL HUMAIN AFIN DE DÉFINIR LES BESOINS, ÉTABLIR UN CONSTAT ET ÉMETTRE DES RECOMMANDATIONS SUR LES SOLUTIONS DE SYSTÈME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH) – 2021-002-DPHP**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme, par sa résolution CE-12749/21-04-21, a octroyé un contrat pour le mandat d'accompagnement pour le Service de la gestion du capital humain afin de définir les besoins, établir un constat et émettre des recommandations sur les solutions de système d'information des ressources humaines (SIRH), à « Deloitte inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 43 690,50 \$, taxes incluses;

ATTENDU la demande d'un mandat complémentaire par la Direction générale;

ATTENDU QU'une modification à l'envergure du contrat d'une valeur de 12 072,38 \$, taxes incluses, est requise afin d'obtenir le mandat complémentaire;

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 2 mai 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville approuve la demande de modification à l'envergure d'un contrat concernant le mandat d'accompagnement pour le Service de la gestion du capital humain afin de définir les besoins, établir un constat et émettre des recommandations sur les solutions de système d'information des ressources humaines (SIRH) de la firme « Deloitte inc. » pour un montant supplémentaire de 12 072,38 \$, taxes incluses, ce qui porte la valeur du contrat à 55 762,88 \$, taxes incluses.**
- 2.- Madame Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, soit autorisée à signer la demande de prix complémentaire, laquelle est jointe à la présente résolution.**

**CE-13353/22-05-11**

ITEM 6.1

**ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE SERVEURS PHYSIQUES (HYPERVISEURS)**

---

ATTENDU QUE l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à toute municipalité de se procurer tout bien, meuble ou tout service auprès du « Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) » ou par l'entremise de celui-ci;

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CM-14481/21-07-13, s'est engagée auprès du « Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) » pour l'achat d'ordinateurs de table, portables, moniteurs et serveurs pour la période du 13 janvier 2022 au 12 janvier 2024;

ATTENDU la recommandation de messieurs Francis Longpré, chef de la Division des technologies de l'information, et Michel Doyon, directeur du Service des technologies de l'information;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

- 1.- **Conformément à son règlement de gestion contractuelle, la Ville autorise l'achat de trois (3) serveurs physiques (hyperviseurs) auprès du « Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 50 000 \$, taxes incluses.**
- 2.- **Le directeur du Service, ou le responsable du dossier, soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.**

**CE-13354/22-05-11**

ITEM 7.1

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'ANNÉE 2022 – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES**

---

ATTENDU l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes administré par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU QUE la subvention maximale pour l'achat de documents imprimés, de périodiques, multimédias et numériques à laquelle nous sommes admissibles pour l'année 2022 s'établit à 241 800 \$ détaillé dans le tableau ci-joint. À noter que les montants alloués sont basés sur des taux pouvant « varier en fonction des disponibilités budgétaires du Ministère. »;

ATTENDU le formulaire de demande de subvention complété et joint en annexe;

ATTENDU la recommandation de messieurs Stéphane Legault, chef de la Division bibliothèques, communauté et programmes virtuels, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 8 avril 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

- 1.- **Monsieur Stéphane Legault, chef de la Division bibliothèques, communauté et programmes virtuels soit autorisé à présenter une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections et des bibliothèques publiques autonomes et à signer les documents qui s'y rattachent.**
- 2.- **Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière soient identifiés comme signataires de la convention d'aide financière qui sera rédigée par le ministère.**

**CE-13355/22-05-11**

ITEM 7.2

**DEMANDE DE GRATUITÉ – TERRAINS DE BALLE – SAISON ESTIVALE 2022**

---

ATTENDU QUE la Politique MADA, qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens aînés de Saint-Jérôme en assurant une desserte de services répondant à leurs besoins et favorisant leur participation constante à la vie sociale, économique, professionnelle, culturelle, intellectuelle et civique de la communauté, s'applique pour la ligue des BB Boomers;

ATTENDU QUE la Politique de l'activité physique et du sport de la Ville de Saint-Jérôme repose sur des principes directeurs dont : « Avoir une offre de services de qualité, inclusive et accessible qui repose sur un partenariat nécessaire avec les organismes et partenaires institutionnels œuvrant sur le territoire de Saint-Jérôme et dans la région »;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'Association de baseball et de balle-molle mineure de Saint-Jérôme demeure prioritaire dans l'attribution des terrains de balle sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QU'aucune des réservations ne doit entrer en conflit avec l'horaire de l'Association du baseball et balle molle mineure de Saint-Jérôme;

ATTENDU que la saison de balle a lieu du mois de mai au mois de septembre, sous toutes réserves des conditions météorologiques;

ATTENDU la recommandation de messieurs Stéphane Pilon, coordonnateur à la logistique, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 13 avril 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville offre gratuitement, à la ligue inter-cité des BB Boomers, l'utilisation du terrain de balle Henri-Daoust, pour la saison 2022;**
- 2.- **La Ville offre gratuitement, aux 3L de la Rive-Nord, l'utilisation du terrain de balle Melançon, en journée avant 18 heures, pour un maximum de 20 parties pour la saison 2022;**
- 3.- **Le tout sous réserve des disponibilités de terrains.**

**CE-13356/22-05-11**

ITEM 7.3

### PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET LE CLUB DE TENNIS SAINT-JÉRÔME

---

ATTENDU QUE le Club est reconnu à titre de partenaire municipal selon le *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires*;

ATTENDU QUE l'un des objectifs du Guide est de répondre aux besoins des partenaires en optimisant l'utilisation des ressources disponibles;

ATTENDU QUE la mission du Club est de favoriser l'essor du tennis et d'encourager tous les joueurs à rechercher l'excellence;

ATTENDU QUE la Ville a pris la décision de déléguer toute responsabilité quant à toutes leçons, tous cours et généralement toutes activités de tennis qu'elle offrait auparavant à ses citoyens, sous quelque forme que ce soit, pendant la période estivale, sur les terrains de tennis extérieurs qui sont sa propriété;

ATTENDU QUE la Ville demeure propriétaire de tous les terrains de tennis extérieurs et responsable de la pratique libre;

ATTENDU la volonté manifestée par le Club de prendre en charge les activités de tennis extérieur pratiquées sur les terrains de la Ville;

ATTENDU la volonté des parties d'établir les conditions d'utilisation des ressources et des équipements mis à la disposition du Club par la Ville, afin de lui permettre d'organiser, de promouvoir et de gérer les activités de tennis sur le territoire de cette dernière.

ATTENDU la recommandation de messieurs Stéphane Pilon coordonnateur à la logistique et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 13 avril 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve le protocole d'entente à intervenir avec le Club de tennis Saint-Jérôme, relatif à la gestion des activités tennistiques sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme, lequel est joint à la présente résolution.**
- 2.- **Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville.**

**CE-13357/22-05-11**

ITEM 7.4

ENTENTE RELATIVE À LA COLLABORATION ENTRE L'ACADÉMIE LAFONTAINE ET LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME À DES FINS DE PRÉVENTION ET D'ENQUÊTES AINSI QU'AUX INTERVENTIONS DE LEURS MEMBRES EN CAS D'URGENCE OU DE SIGNALEMENT D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

---

ATTENDU QUE l'Académie Lafontaine a pour mission, en vertu de l'article 1 de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chapitre E-9.1), de dispenser tout ou partie des services éducatifs appartenant notamment aux catégories de services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire et d'enseignement en formation générale au secondaire prévue par cette loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement

ATTENDU QUE l'Académie Lafontaine a également pour mission, en vertu de l'article 2 de cette loi, d'offrir les services de formation ou d'enseignement qui ont principalement pour but de développer la compétence de l'élève dans les disciplines qui lui permettront de poursuivre notamment des études primaires et secondaires;

ATTENDU QUE l'Académie Lafontaine doit, en vertu de l'article 63.1 de cette loi, offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence;

ATTENDU QUE le Service de police de Saint-Jérôme ainsi que chacun de ses membres ont pour mission, selon leur compétence respective énoncée notamment aux articles 48, 50 et 69 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales sur le territoire de la municipalité à laquelle il est rattaché, dans le territoire pour lequel il est établi ainsi que sur tout autre territoire sur lequel il assure des services policiers et d'en rechercher les auteurs;

ATTENDU QUE l'article 63.9 de la *Loi sur l'enseignement privé* prévoit qu'un établissement d'enseignement privé et l'autorité de qui relève le Service de police de Saint-Jérôme desservant son territoire doivent conclure une entente concernant les modalités d'intervention des membres du Service de police de Saint-Jérôme en cas d'urgence ainsi que lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence leur est signalé et visant à mettre en place un mode de collaboration aux fins de prévention et d'enquêtes;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec le Service de police de Saint-Jérôme ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 2. 1) établit les éléments essentiels et les modalités particulières que doivent respecter de telles ententes;

ATTENDU QUE cette entente tient compte des mandats, des directives et des procédures d'intervention propres à chacune des parties.

ATTENDU la recommandation de messieurs Philippe Roques, chef de division du soutien administratif et des affaires policières, et Danny W. Paterson, directeur du Service de police, datée du 14 avril 2022;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville entérine l'entente relative à la collaboration entre l'Académie Lafontaine et le Service de police à des fins de prévention et d'enquêtes, ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence, lequel est joint à la présente résolution.**
- 2.- **Le directeur du Service de police soit, et il est par les présentes autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.**

**CE-13358/22-05-11**  
ITEM 7.5

### AUTORISATION - DÉLÉGATION – ÉVÈNEMENT « DÎNER ÉCONOMIQUE » - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAINT-JÉRÔME MÉTROPOLITAIN

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme Métropolitain organise un évènement « Dîner économique » le 1<sup>er</sup> juin 2022;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite que les élus délégués à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme Métropolitain assistent à cet évènement;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville autorise les élus délégués à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme Métropolitaine à participer à l'évènement « Dîner économique » qui aura lieu le 7 juin 2022.**
- 2.- **La trésorière soit autorisée à payer les billets au coût de 100 \$ chacun, pour un montant total de 400 \$, plus les taxes applicables.**

**CE-13359/22-05-11**  
ITEM 8.1

### EMBAUCHE D'UN « COORDONNATEUR - SUCCURSALES » - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

ATTENDU la nécessité de doter le poste de « Coordonnateur – succursales » laissé vacant par le décès de madame Claudine Richer;

ATTENDU la tenue d'entrevues par vidéoconférence les 14 et 19 avril 2022, par le comité de sélection;

ATTENDU le « Rapport du comité de sélection » préparé madame Kim McRae, conseillère développement organisationnel et dotation, au Service du capital humain, au nom du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 21 avril 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**Madame Marianne Auger-Lespérance soit embauchée à titre de « Coordonnateur - succursales » au Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, en date du 30 mai 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.**

**CE-13360/22-05-11**

ITEM 8.2

**NOMINATION – « MENUISIER » - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

ATTENDU la vacance du poste de « Menuisier » laissé vacant suite au désistement de monsieur Patrick Dorion;

ATTENDU QUE monsieur Marc Desaulniers fait partie des employés temporaires de l'appendice « B-1 » de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308, et possède les qualifications requises pour le poste de « Menuisier »;

ATTENDU QUE monsieur Marc Desaulniers a effectué des remplacements pour le poste de menuisier depuis le 6 mai 2019;

ATTENDU l'article 8.04 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 27 avril 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

**La Ville entérine la nomination de monsieur Marc Desaulniers au poste permanent de « Menuisier » au Service des travaux publics, classe 11, échelon 6, en date du 25 avril 2022, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur régissant les employés cols bleus de la Ville.**

**CE-13361/22-05-11**

ITEM 8.3

**NOMINATION – « AGENT EN RESSOURCES HUMAINES » - SERVICE DU CAPITAL HUMAIN**

---

ATTENDU la vacance du poste de « Secrétaire permanent » au Service du capital humain suite à la mutation de madame Audrey-Anne Ringuette;

ATTENDU la modification du titre du poste pour « Agent en ressources humaines » au CM-15138/22-04-19;

ATTENDU QUE madame Chantal Lauzière fait partie des employés de l'Annexe B de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1017, et qu'elle possède les qualifications requises pour le poste;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 3 mai 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :



**La Ville entérine la nomination de madame Chantal Lauzière au poste permanent d' « Agent en ressources humaines » au Service de la gestion du capital humain, en date du 2 mai 2022, à la classe 9, échelon 0, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur régissant les employés cols blancs de la Ville, incluant une période de probation de six (6) mois.**

**CE-13362/22-05-11**

ITEM 8.4

**EMBAUCHE D'UN « INSPECTEUR DIVISION DES ACTIONS PROACTIVES ET DES AFFAIRES AVEC LA COMMUNAUTÉ » - SERVICE DE POLICE**

---

ATTENDU la vacance du poste d' « Inspecteur à la Division des actions proactives et des affaires avec la communauté » à la suite de la nomination de Martin Pelland au poste d' « Inspecteur-chef des enquêtes et de la planification stratégique » en date du 14 mars 2022;

ATTENDU les besoins de pourvoir le poste d'inspecteur à la Division des actions proactives et des affaires avec la communauté au Service de police;

ATTENDU la note de service de madame Caroline Bernard, directrice adjointe principale du Service de police, datée du 13 avril 2022.

ATTENDU la recommandation de mesdames, Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 5 mai 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**D'accepter la nomination de monsieur Kim Vanier, au poste d' « Inspecteur Division des actions proactives et des affaires avec la communauté » au Service de police, en date du 15 mai 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.**

**CE-13363/22-05-11**

ITEM 8.5

**NOMINATION TEMPORAIRE D'UN « CONSEILLER STRATÉGIQUE » - SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

---

ATTENDU la vacance du poste de « Conseiller stratégique au développement économique » au Service du développement économique et de l'électrification des transports depuis le départ à la retraite de monsieur Marc Tremblay le 14 janvier 2022;

ATTENDU QUE madame Mélanie Giroux occupe cette fonction de façon intérimaire depuis le 3 janvier 2022;

ATTENDU la nécessité de pourvoir temporairement ce poste pour répondre aux besoins du Service.

ATTENDU la recommandation de mesdames, Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 11 avril 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**La Ville entérine la nomination temporaire de madame Mélanie Giroux, au poste de « Conseiller stratégique au développement économique » au Service du développement économique et de l'électrification des transports, en date du 4 avril 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.**

**CE-13364/22-05-11**

ITEM 8.6

EMBAUCHE D'UN « COORDONNATEUR-SUCCURSALES » - DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES, DE LA COMMUNAUTÉ ET DES PROGRAMMES VIRTUELS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

---

ATTENDU QUE la nécessité de doter le poste de « Coordonnateur-succursales », créé par la résolution CM-14974/22-02-15;

ATTENDU la tenue d'entrevues par vidéoconférence les 14 et 19 avril 2022, par le comité de sélection;

ATTENDU le « Rapport du comité de sélection » préparé madame Kim McRae, conseillère développement organisationnel et dotation, au Service du capital humain;

ATTENDU la recommandation de mesdames, Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 21 avril 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

**Madame Amanda Halfpenny soit embauchée à titre de « Coordonnateur-succursales » à la Division des bibliothèques, de la communauté et des programmes virtuels, au Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, en date du 20 juin 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.**

**CE-13365/22-05-11**

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu :

**QUE la séance soit levée.**

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

---

MARTIN PIGEON

---

SIMON VINCENT, avocat

/ap



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**  
**TENUE LE [MERCREDI 11 MAI 2022 À 9 H](#)**

**INDEX DES RÉSOLUTIONS**

<b>NUMÉRO</b>	<b>ITEM</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	159
CE-13348/22-05-11	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	159
CE-13349/22-05-11	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 MAI 2022	160
CE-13350/22-05-11	2.1	ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR 0947-000 DU COMITÉ EXÉCUTIF CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À DES FONCTIONNAIRES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES	160
CE-13351/22-05-11	5.0.1	DEMANDE DE REPORT DU POINT 5.1 - CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – CRÉATION DES LOTS 6 488 397 À 6 488 399 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PERMIS DE LOTISSEMENT N°2022-50002	160
REPORTÉ	5.1	CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – CRÉATION DES LOTS 6 488 397 À 6 488 399 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PERMIS DE LOTISSEMENT N°2022-50002	160
CE-13352/22-05-11	5.2	MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE SERVICE DE LA GESTION DU CAPITAL HUMAIN AFIN DE DÉFINIR LES BESOINS, ÉTABLIR UN CONSTAT ET ÉMETTRE DES RECOMMANDATIONS SUR LES SOLUTIONS DE SYSTÈME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH) – 2021-002-DPHP	161
CE-13353/22-05-11	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE SERVEURS PHYSIQUES (HYPERVISEURS)	161
CE-13354/22-05-11	7.1	DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'ANNÉE 2022 – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES	162
CE-13355/22-05-11	7.2	DEMANDE DE GRATUITÉ – TERRAINS DE BALLE – SAISON ESTIVALE 2022	162
CE-13356/22-05-11	7.3	PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET LE CLUB DE TENNIS SAINT-JÉRÔME	163

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13357/22-05-11	7.4	ENTENTE RELATIVE À LA COLLABORATION ENTRE L'ACADÉMIE LAFONTAINE ET LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME À DES FINS DE PRÉVENTION ET D'ENQUÊTES AINSI QU'AUX INTERVENTIONS DE LEURS MEMBRES EN CAS D'URGENCE OU DE SIGNALEMENT D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE	164
CE-13358/22-05-11	7.5	AUTORISATION - DÉLÉGATION – ÉVÈNEMENT « DÎNER ÉCONOMIQUE » - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAINT-JÉRÔME MÉTROPOLITAIN	165
CE-13359/22-05-11	8.1	EMBAUCHE D'UN « COORDONNATEUR - SUCCURSALES » - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	165
CE-13360/22-05-11	8.2	NOMINATION – « MENUISIER » - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	166
CE-13361/22-05-11	8.3	NOMINATION – « AGENT EN RESSOURCES HUMAINES » - SERVICE DU CAPITAL HUMAIN	166
CE-13362/22-05-11	8.4	EMBAUCHE D'UN « INSPECTEUR DIVISION DES ACTIONS PROACTIVES ET DES AFFAIRES AVEC LA COMMUNAUTÉ » - SERVICE DE POLICE	167
CE-13363/22-05-11	8.5	NOMINATION TEMPORAIRE D'UN « CONSEILLER STRATÉGIQUE » - SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	167
CE-13364/22-05-11	8.6	EMBAUCHE D'UN « COORDONNATEUR-SUCCURSALES » - DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES, DE LA COMMUNAUTÉ ET DES PROGRAMMES VIRTUELS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	168
CE-13365/22-05-11	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	168